Assemblée du 5 février 2024



AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT HARMONISÉ RM-SQ-05 CONCERNANT LES ANIMAUX Madame Sylvie Couture, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement harmonisé RM-SQ-05 concernant les animaux:
- dépose le projet de règlement harmonisé numéro RM-SQ-05 intitulé Règlement concernant les ani-

MANDAT À PLURITEC - MISE À JOUR DES PLANS ET DEVIS - PROJET DE COLLECTE ET D'ASSAINISSE-MENT DES EAUX USÉES VILLAGE-MARIE

ATTENDU le mandat donné à Pluritec en mai 2018 pour la confection des plans et devis pour le projet de collecte et d'assainissement des eaux usées du Village-Marie;

ATTENDU QUE ces travaux sont situés sur une route appartenant au ministère des Transports;

ATTENDU QU'avant de donner le mandat de plans et devis, une demande de participation conjointe à ces travaux avait été déposé au MTQ;

(...)

En conséquence, il est proposé par Jacques Berthiaume et résolu :

QUE la Municipalité Saint-Frédéric accepte la proposition de services de Plurtiec du 11 décembre 2023 au montant de 36 363.00\$ plus taxes;

QUE cette déepnse soit payé à même le règlement d'emprunt 387-23.

Pour le procès-verbal intégral, vous pouvez le consulter au www.saint-frederic.com



Nous souhaitons rappeler aux motoneigistes et quadistes que la circulation hors sentiers, empiétant sur des terrains privés, est une pratique inacceptable qui peut causer d'importants dommages.

Merci de respecter les droits afin de profiter d'une belle



Frédéricois

FÉVRIER



CRÉDIT PHOTO HAROLD GILBERT



CRÉDIT PHOTO CATHERINE VACHON









VERSEMENTS DE TAXES **SAINT-FRÉDÉRIC**

⋖ 1ER MARS

⋖1ER JUILLET

✓ 1ER MAI

✓1ER SEPTEMBRE

✓ 1ER NOVEMBRE

Les comptes de taxes ont été postés le 30 janvier dernier. Si vous n'avez pas reçu le vôtre, communiquez avec Mélanie au bureau municipal 418.426.3357 poste 101 ou par courriel : municipal@saint-frederic.com







VENDREDI 1ER MARS DÈS 18 HEURES DANS LA COUR DU BUREAU MUNICIPAL

SERVICE DE BAR / FEU DE JOIE / CHOCOLAT CHAUD / BOUILLON POULET / MUSIQUE



Les inscriptions pour Passe-Partout et la maternelle 4 ans se déroulent jusqu'au 9 février. Si votre enfant est né entre le 1er octobre 2019 et le 30 septembre 2020, vous pouvez l'inscrire en appelant ou en vous présentant au secrétariat de l'école.



FRÉDÉRICOIS Février 2024

Saint-Frédéric fait partie de la MRC Beauce-Centre, je ne vous l'apprends pas. Donc, il est important de savoir que la MRC possède son champ de compétences inscrites différentes lois et que par conséquent, les municipalités sont assujetties à ces lois.

Parmi ses compétences obligatoires, une MRC doit voir à l'aménagement de son territoire en élaborant un schéma d'aménagement et de développement. Vous constaterez à la lecture des ordres du jour et des procès-verbaux des derniers mois, règlements et le schéma Bravo pour sa patience. d'aménagement de la MRC.

Maintenant, au niveau municipal, le projet d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration ne sera bientôt plus un projet puisqu'on prévoit que les travaux seront terminés à la fin février. De même, nous devrions bientôt lancer l'appel d'offres public pour les travaux de mise aux normes de l'eau potable.

En ce qui concerne le Village-Marie, le partenariat avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable, nous amène à devoir revoir les plans initiaux et à faire refaire de nouveaux plans et devis par une firme d'ingénieurs, conjointement payés par le Ministère et par Saint-Frédéric. Nous sommes gagnants que le Ministère accepte de participer au projet.



que nous adoptons plusieurs Donc, de grands chantiers sont en cours et en règlements qui touchent le plan préparation. Le défi reste toujours de les faire d'urbanisme, le zonage, l'entretien des avancer avec les délais imposés par les différents bâtiments, etc... Il s'agit souvent de ministères dont les réponses tardent souvent à modifications qui viennent s'assurer entrer. Notre directrice générale passe bien du de la concordance entre nos temps à les relancer par téléphone et par courriels.

> Sur un ton plus léger, je vous rappelle que différentes activités culturelles et de loisirs sont planifiées, votre présence est toujours la bienvenue. J'ai assisté à une rencontre intergénérationnelle entre nos élèves de 2 e année et des membres de la FADOQ pour une activité de baseball poche. Quelle ambiance! La joie était au rendez-vous.

> Profitons de ces moments pour nous rapprocher, créer des liens et contribuer à une vie communautaire stimulante.

> En ce mois de la Saint-Valentin, que le cœur de notre municipalité batte au rythme de l'harmonie.

Micheline Grenier

www.st-frederic.com 418.426.3357 poste 101



AVIS D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS # 393-24, # 394-24, # 398-24 ET # 400-24 AMENDANT RESPECTIVEMENT LE PLAN D'URBA-NISME, LE RÈGLEMENT DE ZONAGE, LE RÈGLEMENT SUR L'ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE lors d'une séance tenue le 5 février 2023, le conseil municipal de Saint-Frédéric a adopté les projets de règlements # 393-24, # 394-24, # 398-24 et # 400-24 modifiant respectivement le Plan d'urbanisme # 295-15, le Règlement de zonage # 297-15, remplaçant le règlement sur l'entretien des bâtiments # 383-23 et modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme # 301-15;

QU'une assemblée de consultation publique sur les projets de règlement mentionnés ci-haut se déroulera le 12 mars 2024 à 19h00 dans la salle du conseil municipal situé au 850 rue de l'Hôtel-de-Ville à Saint-Frédéric et permettra aux personnes intéressées de soumettre leurs commentaires sur les modifications proposées :

Règlement # 393-24 modifiant le Plan d'urbanisme # 295-15 concernant la mise à jour du Plan des potentiels et contraintes pour tenir compte de la modification des aires de protections des puits municipaux de Saint-Frédéric ainsi que de Tring-Jonction et l'ajout d'un article sur les îlots de chaleur et l'imperméabilisation des surfaces;

Règlement # 394-24 modifiant le Règlement de zonage # 297-15 concernant les normes d'implantation des sites d'extraction et le remplacement du terme « terrain » par « lot » à certains endroits;

Règlement # 398-24 remplaçant le Règlement sur l'entretien des bâtiments # 383-23 afin d'ajouter un article manquant sur le maintien en bon état des bâtiments:

Règlement # 400-24 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme # 301-15 concernant le remplacement du terme « terrain » par « lot »;

QUE les projets de règlement mentionnés ci-dessus sont disponibles pour consultation au bureau municipal;

QUE toute personne intéressée à se faire entendre peut transmettre ses commentaires écrits par courriel à l'adresse suivante : municipal@saint-frederic.com ou par courrier au 850 rue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Frédéric (QC), GON 1PO ou lors de l'assemblée de consultation publique qui sera tenue le 12 mars 2024 à 19h à la salle du conseil municipal;

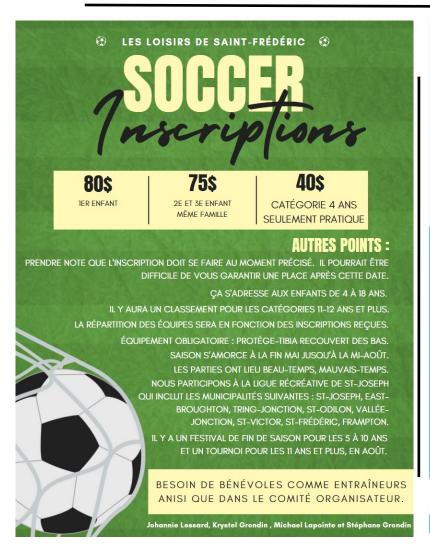
DONNÉ À SAINT-FRÉDÉRIC, CE 8 FÉVRIER 2024.

Cathy Poulin, directrice générale



Merci de prendre en considération que les méthodes de paiements acceptées seront : argent comptant, chèque ou chèque postdaté avant le début des activités.

*virement bancaire accepté seulement pour le camp de jour.





INSCRIPTIONS + PAIEMENT LE 14 MARS 2024

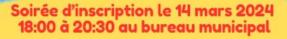
FRAIS SUPPLÉMENTAIRES POUR UNE INSCRIPTION ENTRE LE 15 MARS ET LE 15 AVRIL 2024

LES LOISIRS SAINT-FREDERIC camp de

25 juin au 16 août 2024 fermé le 24 juin et le 1er juillet

Pour enfants de 5 à 12 ans (doit entrer à la maternelle 5 ans en septembre 2024)

lieu du camp de jour : École, entrée porte 5



Après le 14 avril, votre inscription pourrait être refusée otjstfred@gmail.com

Forfait # 2

6 semaines

Forfait #1

AVEC service de garde

3e enfant et +: 180\$

SANS service de garde

• 3e enfant et +: 185\$

Forfait #4

· 8 semaines

• 1er enfant :

· 2e enfant :

270\$

305\$

· 6 semaines

• 1er enfant :

· 2e enfant :

- SANS service de garde
- 1er enfant : 320\$
- 230\$ · 2e enfant :
- 3e enfant et +: 140\$

Forfait #3

- 8 semaines
- AVEC service de garde
- 480s • 1er enfant :
- 360\$ • 2e enfant :
- 3e enfant et +: 240\$

Forfait #5

- · À la semaine
- AVEC service de garde
- 1er enfant: 95\$ 80\$
- · 2e enfant : • 3e enfant et +: 65\$

(prix résident et non-résident)

Frais non-résident

Forfait 1,2,3 ou 4 dispo, AJOUTEZ au forfait choisi des frais de :

1er enfant:

45\$ · 2e enfant :

• 3e enfant et +: 25\$

Si vous prenez le forfait 1, 2 ou 5, le choix des semaines doit être fait à l'inscription

HORAIRE: lundi au vendredi 9:00 à 15:30 Service de garde : 7:00 à 9:00 et 15:30 à 17:00 (5\$/jour à l'unité)